



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
**COMMISSION NATIONALE DES
DROITS DE L'HOMME
CNDH-RDC**



Institution d'Appui à la Démocratie

Le Président

**DECLARATION DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE
L'HOMME (CNDH) RELATIVE AUX ENLEVEMENTS MASSIFS DE
JEUNES A BUKAVU**

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a appris avec une profonde indignation et une vive préoccupation l'enlèvement massif et spectaculaire, dans la nuit du 29 au 30 septembre 2025, d'environ 300 jeunes hommes dans la ville de Bukavu, au quartier Ndendere, commune d'Ibanda, en province du Sud-Kivu par des éléments armés identifiés comme appartenant à l'AFC/M23 appuyés par l'armée rwandaise (RDF).

La CNDH :

1. Condamne avec la plus grande fermeté ces actes graves qui constituent des violations manifestes des droits fondamentaux garantis par la Constitution de la République Démocratique du Congo, notamment le droit à la liberté, à la sécurité et à la dignité humaine.
2. Rappelle que de tels enlèvements collectifs s'apparentent à des crimes graves du droit international, pouvant être qualifiés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, dès lors qu'ils s'inscrivent dans un contexte de conflit armé et visent la population civile.
3. Exige la libération immédiate et sans condition de toutes les personnes enlevées, ainsi que la cessation de ces pratiques contraires au droit international humanitaire et aux instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme régulièrement ratifiés par la République démocratique du Congo depuis plusieurs décennies.
4. Interpelle les autorités congolaises afin qu'elles assument pleinement leur responsabilité constitutionnelle de protection des citoyens et prennent sans délai toutes les mesures nécessaires pour localiser les victimes, sécuriser les



Siège National : 38, Boulevard du 30 juin, Réf : Arrêt Batetela/Kinshasa-Gombe

Contact: +243 81 89 88 261/+243 810 444 014

E-mail: cndhrdc2023@gmail.com ;

Website: www.cndhrdc.net

populations civiles et poursuivre les auteurs et commanditaires de ces exactions devant les juridictions compétentes.

5. Appelle la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, l'Union Africaine, la CIRGL et la SADC, à condamner sans équivoque ces violations graves, à exercer une pression diplomatique sur les responsables et à soutenir les efforts de protection des civils.

6. Exprime sa solidarité avec les familles des victimes et les populations du Sud-Kivu et les assure de son engagement constant à défendre et promouvoir les droits de l'homme en République Démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 02 Octobre 2025

Paul NSAPU MUKULU

Président de la CNDH-RDC

